

Le fait d'entrer en relation avec notre société comporte la connaissance et l'acceptation tacite de nos conditions générales de vente. Toutes autres conditions figurant sur les documents commerciaux de nos clients sont réputées non écrites.

UNIPROPRE représente la marque utilisée par nos membres. Ces derniers sont des entités juridiques indépendantes de la marque qui leur est concédée en exploitation commerciale. Les coordonnées juridiques des sociétés concernées sont disponibles sur chacun des documents commerciaux d'usage (commandes, bons de livraison et factures) édités par leurs soins ainsi que sur le site du groupement (www.unipropre.fr rubrique Contact). Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des sociétés membres de notre réseau et le terme « Notre société » représente individuellement la société contractante vis-à-vis de la clientèle.

Acceptation des commandes

Les commandes passées auprès de notre société ne sont réputées valables qu'après acceptation de notre service commercial. Notre société ne se trouvera engagée que par une confirmation écrite signée de notre direction commerciale.

Toute première commande devra être accompagnée d'une demande d'ouverture de compte selon l'imprimé fourni par nos services, d'un relevé d'identité bancaire et sera payable comptant sans escompte.

Prix de vente

Sauf mention contraire, nos prix de vente sont exprimés en euros et hors taxes (TVA en sus au taux en vigueur le jour de la livraison). Ces tarifs sont susceptibles de modification sans préavis sauf mention contraire signée de notre direction commerciale. Ils s'imposent à nos clients. Même après un devis écrit, nos prix sont susceptibles de modification en cas de variation du cours de matières premières.

Remises quantitatives

Les remises quantitatives sont évaluées par bon de commande ; ainsi, un client passant commande d'un produit pour un service et du même produit pour un deuxième service ne pourra prétendre à la remise quantitative même si la facturation est unique.

Réduction par paliers de montant applicable à partir de 2 unités de vente sur la ligne du produit concerné : 50€ bruts HT = remise 5% sur tarif de base ; 100€ bruts HT = remise 10% sur tarif de base ; 150€ bruts HT = remise 15% sur tarif de base. Offre non applicable aux clients bénéficiant de cotations spéciales.

Non cumulable avec des offres promotionnelles. Les produits concernés sont identifiés par [R] en fin de désignation sur nos documents commerciaux (Sauf erreur ou omission ; Annule et remplace les grilles tarifaires antérieures).

Conditions de règlement

*Toutes nos factures sont réglables au plus tard à la date d'échéance indiquée sur notre facture. Tout dépassement d'échéance portera de plein droit intérêts de retard au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal à compter du lendemain de la date d'échéance prévue (Loi de Modernisation de l'Economie 10/2008). De plus, tout retard de paiement non autorisé par notre direction financière entraînera la suspension de toute livraison, l'annulation de tout encours, l'exigibilité immédiate de nos créances sur le client. **Après mise en demeure, le client devra, en sus du prix et des intérêts, payer au titre de la clause pénale, une somme équivalente à 15% du montant de la facture avec un minimum de 40€ HT (47.84€ TTC) par facture, même si l'obligation principale a été en partie exécutée.***

Il sera tenu compte, dans la mesure du possible et en fonction de nos critères financiers, des desiderata du client en terme de délai et mode de règlement. En tout état de cause, il est rappelé, ici, que seules les conditions confirmées par écrit et dûment signées de notre direction financière restent applicables.

Nous nous réservons le droit d'imposer un règlement préalable à toute fourniture de produits ou services sans préjudice ni indemnité au profit du client.

La présence d'encours même non échu entraîne le blocage de toute nouvelle livraison tant que le règlement n'est pas parvenu à notre société.

Jusqu'à disparition du surcoût pétrolier (application de la surtaxe transport en fonction de l'indice professionnel du coût du carburant) toute facture fera l'objet d'une participation forfaitaire de 2€ HT (2.39€ TTC). Les factures dont le règlement s'effectue par prélèvement ou LCR directe sont exonérées de cette participation. Les factures réglées comptant au dépôt sont également exonérées de cette participation. Sur la demande expresse d'un client, cette participation forfaitaire peut être supprimée moyennant un surcoût tarifaire de 4% sur l'ensemble des produits commandés.

Les frais d'impayé seront mis à la charge du client. Le montant de ces frais est égal à la commission perçue par notre banque augmenté de 5€ HT (5.98€ TTC) pour frais de gestion interne. Le montant de ces frais est susceptible d'évolution en fonction du tarif appliqué par notre banque.

La mention éventuelle sur la facture du client d'une cession de créances au profit d'un tiers emporte l'accord de fait du client sauf opposition notifiée par lettre recommandée avec AR adressée au siège de la société membre dans les 3 jours date de réception de la facture concernée. Tout refus d'une cession entraînera l'exigibilité immédiate des factures concernées.

Conditions de livraison

Sauf mention contraire, toutes nos commandes sont livrées FRANCO DE PORT sous réserve du **minimum de commande par point de livraison** rappelé sur nos offres. Les enlèvements au dépôt ne sont pas soumis à ce minimum de commande.

Transfert de risque et réception de marchandises

Le transfert de risque de la marchandise vendue intervient au moment où elle est déposée sur le sol de la zone de déchargement du client et ce, même dans l'hypothèse où la vente de la dite marchandise serait conclue avec réserve de propriété en application des dispositions de la loi du 12.05.1980.

Tout vice apparent doit être signalé au transporteur et mentionné sur notre bon de transport pour être recevable. Toute autre réserve devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai légal de 48 heures suivant la date de livraison. En tout cas, la marchandise en cause devra être conservée jusqu'à la visite d'un représentant de notre société chargé de l'examiner. En cas d'utilisation de la marchandise, celle-ci sera alors due par le client sans autre recours possible.

Réserve de propriété

En application des dispositions de la loi du 12 mai 1980, nos marchandises sont vendues avec une clause de réserve de propriété stipulée sur le bon de livraison.

Attribution de juridiction

En cas de contestation, les parties rechercheront une conciliation. A défaut, ces contestations seront soumises aux seuls tribunaux du siège de notre société. Seuls ces tribunaux seront compétents, même en cas de pluralité de demandeur. Nos traites ne sont pas une dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Politique de confidentialité et de traitement des données personnelles

Nos membres sont amenés à collecter des informations personnelles (notamment adresse courriel, numéro(s) de téléphone et/ou de télécopie) en vue de la bonne gestion des relations avec nos clients. Ces informations ne sont jamais portées à la connaissance de tiers, ne font pas l'objet de cession et ne sont pas confiés à des tiers externes en vue de leur traitement. Nous n'adressons pas de courriel non sollicité. La fourniture d'une adresse courriel entraîne l'inscription gratuite à notre lettre d'information gratuite de mise à jour du site ; le client reste libre à tout moment de suspendre l'envoi de cette lettre d'information en se connectant sur le site au sein de la rubrique concernée ou en indiquant son choix par écrit auprès de la société gestionnaire de son dossier.